



Filière fiscale : CAP Nationale Tableau d'avancement AAPI 2^{ème} et 1^{ère} classe 2011

Tableau définitif avancement au grade AAPI 2 du 16 juin 2011

Pour l'année 2011 le nombre d'agents inscrits au tableau d'avancement préparatoire comportait 373 agents dont 370 au choix normal et 3 au bénéfice de l'âge

Au stade du projet 18 agents ont été écartés au motifs suivants :

- 5 agents ayant fait l'objet d'une baisse de note ou d'une évolution négative
- 4 agents non notés en 2010 (gestion 2009)
- 3 agents écartés pour manière de servir critiquable
- 6 agents ayant fait ou faisant l'objet d'une procédure disciplinaire ou situé dans un contexte disciplinaire

À l'issue de la CAPN :

2 agents qui avaient été écartés ont été réintégrés au tableau après défense de leur dossier.

Pour l'année 2011 le nombre d'agents inscrits au tableau d'avancement définitif est de **391 agents**.

La coupure après la CAPN est un agent au 5^{ème} échelon à la date du 16/03/2010 ayant une note de 14,10 avec une date d'accès à au grade agent administratif au 01/09/2000, la date d'accès au grade faisant coupure.

La date d'effet des nominations est fixée au 1^{er} janvier 2011 ou à la date de réintégration.

Tableau définitif avancement au grade AAPI 1 du 30 juin 2011

1 168 agents sont inscrits sur le tableau avant la réunion de la CAPN dont 1 121 agents au choix normal et 47 au bénéfice de l'âge.

Avant CAPN

57 agents étaient écartés au motifs suivants :

- 5 agents écartés pour manière de servir critiquable
- 7 agents non notés en 2010 (gestion 2009)
- 23 agents ayant fait l'objet d'une baisse de note ou d'une évolution négative
- 22 agents ayant fait ou faisant l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire

À l'issue de la CAPN :

Après défense de leur dossier 6 agents écartés ont été réintégrés dans le tableau.

Pour l'année 2011 le nombre d'agents inscrits au tableau d'avancement est de **1 203 agents**.

La coupure après CAPN est un agent administratif principal 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon à la date du 16/02/2010 ayant une note de 15,56, la note obtenue faisant coupure.

La date d'effet des nominations est fixée au 1^{er} janvier 2011 ou à la date de réintégration.

Déclaration liminaire

Tableau Avancement AAPI 2^{ème} et 1^{ère} Classe

Monsieur le Président,

Les représentants **F.O.-DGFIP** ne pouvaient commencer cette commission sans dénoncer la poursuite de la politique gouvernementale de suppressions d'emplois. Faire plus, toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public, voilà le challenge fixé aux agents de la DGFIP par le gouvernement, alors que dans un même temps il gèle la valeur du point d'indice pour 2011/2012, rendant de ce fait caduque et mensonger l'affirmation de nos gouvernants « avoir moins de fonctionnaires mais qui seront mieux payés ».

Avoir moins de fonctionnaires c'est avoir un service public affaibli et moins d'équité de traitement pour le citoyen.

En effet, le service public n'a plus les moyens d'assurer correctement ses missions, les problèmes médiatisés des services d'urgence, des affaires judiciaires, des fermetures de classes et des fraudes fiscales le démontrent pratiquement tous les jours dans les journaux et médias.

Au niveau de la DGFIP, la situation dans les services se dégradent quotidiennement et les agents de catégorie C en paient lourdement l'addition. La souffrance au travail est une réalité quotidienne et nous alarment fortement, tant au niveau des conditions de travail qu'au niveau des règles de vie au travail mises en danger (congrés, temps partiel, récupération horaires, la liste peut s'allonger ...).

Pour en revenir à l'ordre du jour, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de tableau d'avancement, un avancement qui permettra aux heureux élus de bénéficier de quelques points d'indice supplémentaires.

La DGFIP se plaît à rappeler l'augmentation des promotions infra-catégorielles depuis sa création, témoignant ainsi son attachement à reconnaître les compétences professionnelles des agents.

En apparence du moins....

L'instauration de contingentement de grade répondant essentiellement à des exigences de restrictions budgétaires, ne permet pas aujourd'hui, une accession automatique au grade supérieur **dès que les conditions statutaires sont remplies.**

Ceci nous est tout à fait insupportable, car, à l'heure où l'on prêche pour une individualisation de la rémunération des fonctionnaires selon leur mérite, le gain indiciaire ainsi procuré, aussi modeste soit-il, n'est pas négligeable dans une période de gel des salaires comme nous le vivons depuis deux ans.

F.O.-DGFIP demande la promotion de tous les agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires sans aucun contingentement.

F.O.-DGFIP exige :

Une réforme profonde de la grille indiciaire profitant à tous.

La mise en place d'une carrière linéaire avec la création d'un grade de fin de carrière pour les C comme pour les B à l'instar de ce qui se fait pour la catégorie A.

L'octroi immédiat du 8^{ème} échelon pour tous les agents de catégorie C dès que les conditions statutaires sont remplies.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** espère que la Direction Générale aura une approche moins restrictive sur les dossiers écartés et que les travaux de cette commission feront évoluer de manière positive le projet de tableau de classement.